

Aide mémoire pour l'élève témoin de violence et d'intimidation

Il est possible de faire une différence: **déNONcer**, c'est mettre au grand jour une situation inacceptable. C'est une protection pour les gens qui t'entourent.

L'élève témoin peut:

- Signaler (dénoncer) à un adulte de confiance.
- Apporter son soutien à la victime.
- Intervenir (s'il s'en sent capable) de façon pacifique auprès de l'intimidateur en lui disant de cesser ses gestes. Il peut faire ce genre d'intervention seul ou avec des amis.

Aide mémoire pour les parents d'un enfant intimidateur

- 1- Si l'école vous informe que votre enfant fait de l'intimidation, il est fondamental d'éviter de banaliser la situation. Par la suite, la meilleure stratégie est de travailler en partenariat avec l'école.
- 2- Nommez à votre enfant votre désaccord face à ce comportement. Il doit comprendre que ceci est inacceptable et qu'il doit y avoir une conséquence.
- 3- Prenez le temps de discuter avec lui et essayer de comprendre les raisons qui le poussent à agir ainsi. Proposer des alternatives positives.
- 4- Les enfants apprennent beaucoup par observation.
- 5- Au besoin, demandez l'aide d'un intervenant.

Les personnes ressources de l'école:

(450) 492-3588

Direction et direction adjointe

René Coutu, dir. poste 1050

Geneviève Gagnon, dir. adj. poste 2050

Personnes ressources:

Marie-Claude Grenier T.E.S. 1^e et 2^e sec. poste 4664

Anabelle Rouleau T.E.S. 3^e sec. poste 1797

Josée Plamondon, T.E.S. 4^e et 5^e sec. poste 1813

Nadia Bellande, psychoéducatrice poste 1799

Boîte vocale pour les dénonciations:

(450) 492-3588 poste 5483

Par courriel:

denonciation.amitie@cssda.gouv.qc.ca

Site de l'École: <http://amitie.csaffluents.qc.ca/>

Site de la CSSDA:

<https://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca/spip.php?rubrique67>



Réalisation: Comité sur la non violence et l'intimidation à l'école secondaire de l'Amitié.

L'intimidation et la violence à l'école de l'Amitié



École de l'Amitié

Aide mémoire à l'intention des parents.

Centre de services scolaire des Affluents

École secondaire de l'Amitié

1600 boul. l'Ange-Gardien Nord,

L'Assomption Qc.

J5W 5H1

450-492-3588

Qu'est-ce que l'intimidation ?

Critères permettant d'identifier les situations d'intimidations.

1- Une répétition des gestes négatifs, répétés et constants contre la victime.

- Acharnement sur la victime
- Les gestes peuvent être faits dans différents contextes (classe, corridor, autobus, etc.)

2- Un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs que ce soit réel ou perçu. Par exemple, un déséquilibre:

- Du nombre, (plusieurs contre un)
- Verbal, social ou physique.

3- Une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime.

L'intimidateur en retire du plaisir, tandis que la victime, elle, vit de la peur, de la honte etc.

4- Une intention de faire du tort.

L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

Aide mémoire pour l'élève victime

L'essentiel est de ne pas rester seul face à la situation. Il est important d'en parler et de transmettre l'information à des amis, des adultes en qui tu as confiance ou en utilisant les moyens mis à la disposition par l'école.

Aide mémoire pour les parents d'un enfant victime

1- Prenez la situation au sérieux même si la problématique ou les gestes rapportés peuvent sembler banals. Reconnaissez que les émotions de votre enfant sont valables.

2- Encouragez-le en prenant le temps de l'écouter, restez calme et évitez d'agir impulsivement.

3- Affirmez clairement que personne n'a le droit de faire de l'intimidation (sans toutefois dénigrer l'intimidateur). Il est important que votre enfant comprenne que ce n'est pas de sa faute.

4- Il est nécessaire que votre enfant soit impliqué dans la démarche afin qu'il sente qu'il a du pouvoir dans la situation.

5- Il ne faut pas conseiller à votre enfant d'ignorer la situation, il a certainement tenté cette stratégie et si cela avait fonctionné, il ne serait pas venu vous en parler.

6- Il faut aussi éviter de lui répondre par la violence. Dire à son enfant « défends - toi » pourrait être mal interprété par ce dernier. Il pourrait croire que la seule façon de le faire est par la violence physique. Expliquez à l'enfant qu'il y a d'autres moyens de s'affirmer.

Répondre par la violence risque d'envenimer les choses.

7- Communiquez, après entente avec votre enfant, avec l'école et collaborez pour élaborer une stratégie d'intervention.

8- L'enfant victime d'intimidation est vulnérable et il est normal de vouloir le protéger. Il faut par contre faire attention à la surprotection afin d'éviter de le placer dans une position de victime.

9- Accompagnez-le afin de rebâtir son estime personnelle et ses habiletés d'affirmation de soi.

Demandez l'aide d'un intervenant si nécessaire.